

Étape 1 : Êtes-vous concerné.e ?

► Vous êtes en situation de handicap ou avez une maladie chronique ?

→ **OUI** → Passez à l'étape 2

→ **NON** → Aucun aménagement à demander

Étape 2 : Quelle est votre situation ?

<i>Cas</i>	<i>Description</i>	<i>Documents à fournir</i>
Situation n°1	<ul style="list-style-type: none"> * Vous avez déjà bénéficié d'aménagements au baccalauréat ou au concours 2025 et vous ne souhaitez pas les faire réviser. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Demande d'aménagement (signée) ✓ Décision antérieure (bac/concours) ✓ Fiche établissement
Situation n°2	<ul style="list-style-type: none"> * Vous souhaitez faire réviser vos anciens aménagements. OU * Vous n'avez jamais bénéficié d'aménagements. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Demande d'aménagement (signée) ✓ Décision antérieure (si existante) ✓ Fiche établissement <p>ET soit :</p> <p>Avis du médecin CDAPH</p> <p>Ou</p> <p>Dossier médical complet à envoyer par courrier</p>

Étape 3 : Choix entre deux justificatifs médicaux

<i>Option</i>	<i>À faire</i>	<i>Où envoyer ?</i>
1. Avis d'un médecin désigné par la CDAPH	<ul style="list-style-type: none"> * Contacter la MDPH pour connaître la liste des médecins désignés * Faire remplir l'avis du médecin CDAPH * Téléverser l'avis signé et daté + justificatif CDAPH 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dans le dossier d'inscription en ligne
2. Dossier médical complet (si avis CDAPH impossible avant le 12 janvier 2026)	<ul style="list-style-type: none"> * Joindre tous les bilans médicaux (se référer au contenu du dossier médical) * Envoyer le dossier par courrier (cachet de La Poste faisant foi) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ AGROPARISTECH – SCAV Demande d'aménagement, 22 place de l'agronomie, 91120 PALAISEAU